APPEL A CANDIDATURES

Championnats de France de Surf

2019 - 2020

24/11/2017

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

I. Présentation des Championnats de France

La fédération a obtenu du Ministère des sports pour l'olympiade 2016/2020, la délégation pour l'ensemble des disciplines. Elle est donc seule habilitée à décerner l'ensemble des titres.

Les Championnats de France Espoirs et Open constituent la manifestation phare du calendrier sportif fédéral. C'est la compétition la plus importante de l'année, avec **plus de 450 compétiteurs** sélectionnés en fonction des quotas par catégorie d'âge et discipline.

Ils sont organisés chaque année par la FFS et une ou plusieurs structures co-organisatrices, ces dernières étant obligatoirement des structures affiliées à la FFS. Les Championnats de France se dérouleront lors des vacances de Toussaint **sur une période maximale de 10 jours**, en fonction des contraintes des calendriers sportifs internationaux.

Ce cahier des charges a pour objectif de définir une répartition des tâches et des rôles entre la FFSurf et la Structure Organisatrice :

- FFSurf : Organisation technique et sportive de l'épreuve
- Structure Organisatrice : Procédures règlementaires, Logistique, Sécurité, …

Les disciplines présentes aux Championnats de France Espoirs sont :

- SURF
- LONGBOARD
- BODYBOARD
- BODYSURF

Accès : sélection par quotas de ligue.

Les disciplines présentes aux Championnats de France Open sont :

- SURF
- LONGBOARD
- SUP
- TANDEM
- BODYBOARD - DROPKNEE
- BODYSURF
- KNEEBOARD
- SKIMBOARD

Accès : sélection par classement fédéral et sur places ligues

Sur cette période, sont également présentes les catégories PARA SURF et PARA SURF Adapté.

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

II. Démarche : Demande d'organisation de la compétition

La candidature à l'organisation des Championnats de France Open et Espoirs se déroule en plusieurs étapes :

Etape 1 : Appel à candidature de la FFS

La structure intéressée doit répondre à l'appel à candidature en adressant une proposition à la Fédération Française de SURF avant la date déterminée chaque année par le Département de la Vie Fédérale. Cette demande doit comporter une lettre d'intention de candidature *[ANNEXE 1]* dument remplie.

Suite à l'accusé de réception de la FFS, la structure candidate devra adresser à la FFS dans un délai de 15 jours, la convention de partenariat signée par toutes les parties prenantes *[Cette dernière sera transmise par la FFSurf].*

Le dossier complet devra comprendre :

- Une présentation du ou des co-organisateurs : entités, moyens, partenaires, personnels, ...
- Le courrier de la commune accordant la compétition.
- Le budget prévisionnel
- Un descriptif du ou des sites de compétition choisis (au moins deux) et des équipements dont ces sites peuvent ou pourront disposer : plan des infrastructures techniques, parking, commerces, toilettes, ... Les sites seront peu éloignés.
- Une description des moyens matériels, de sécurité sur l'eau, financiers et humains dont le ou les co-organisateurs pourront disposer.
- La présentation succincte des événements pouvant être organisés en parallèle (concerts, cinéma, ...).

Attention : Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Etape 2 : Validation de la demande

La Fédération Française de SURF avec la commission concernée analysera les différents dossiers proposés. Le lieu retenu sera communiqué officiellement fin Janvier. En cas de candidatures multiples, les dossiers seront départagés sur les prestations proposées : solidité financière et soutien des financeurs publics ou privés, installation du site, dotations, sécurité, animations prévues,...

Le Calendrier National Fédéral sera publié sur le site *surfingfrance.com* et les réseaux sociaux une fois les dates et lieux définis.

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

Etape 3 : Mise en place de l'organisation

Dès la réponse favorable à l'organisation des Championnats, les démarches administratives doivent commencer.

Ces dernières doivent être effectuées le plus rapidement possible au cours de l'année concernée :

- Demande d'implantation de la compétition auprès de la commune concernée
- Demandes de subvention : Mairie, Communauté de Communes et Département, EPCI, Conseil départemental et régional.

=> Ces demandes sont obligatoires et importantes pour le financement de votre événement.

Etape 4 : Démarches administratives

Pour les autres démarches, vous disposez de d'avantage de temps :

- Accord des Affaires maritimes pour l'organisation de la compétition.
- Arrêté municipal permettant de définir la zone de compétition, d'interdire le site à toute activité autre que celle de la compétition pendant la durée de celle-ci, d'installer sur le site toutes les infrastructures démontables nécessaires.
- Autorisation d'utiliser deux véhicules motorisés 4x4 sur la plage durant l'événement.
- Demande de dérogation temporaire, d'installation de débits de boisson des 2ème et 3ème groupe dans les enceintes sportives, ou tout lieu où peuvent se dérouler des manifestations sportives, à déposer auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture du département (cf. Décret loi n°92-880 du 26 août 1992).
- Demande d'une extension d'assurance pour couvrir l'événement (matériel, compétiteurs). Il est important que la structure co-organisatrice se renseigne auprès de son assureur sur son contrat de Responsabilité civile.

Il faut souligner l'importance de la responsabilité de la structure co-organisatrice. C'est elle qui est en charge de la sécurité des compétiteurs et du public, et ce durant toute la durée de la compétition **(présence de secours dans l'eau et sur la plage indispensable).**

Etape 5 : Transmission des informations obligatoires.

Tout au long de l'année, un suivi régulier sera mis en place avec la création d'un comité de pilotage.

Un mois avant la compétition, vous devez nous avoir fourni les justificatifs suivants :

- Les arrêtés municipaux permettant de définir la ou les zones de compétition
- Le Budget Prévisionnel de la manifestation

A l'issue de la compétition, l'organisateur devra transmettre le budget définitif à la FFS pour bénéficier de l'aide financière fédérale.

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

III. Responsabilités des Organisateurs

- L'organisation technique et sportive des CDF relève de la responsabilité du Département Technique de la FFS.

- Le déroulement des CDF relève de la responsabilité du Directeur de Compétition nommé par le Département Technique de la Fédération. Il sera assisté dans sa tâche du Délégué Sportif nommé par le Département Technique de la FFS et d'un directeur de compétition adjoint en cas de sites multiples.

- L'organisation matérielle du CDF relève de la responsabilité du ou des Co-organisateurs.

- La promotion et la communication des CDF relèvent de la responsabilité du Département Promotion – Communication de la FFS en partenariat avec le ou les co-organisateurs et les partenaires de cette manifestation. Le plan média des CDF sera élaboré par ce Département.

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

IV. Déroulement pour l'organisation des Championnats de France

Une fois la démarche effectuée, un Comité de pilotage est créé.

Etape 1 : Création d'un Comité de Pilotage

Ce dernier sera composé :

- Du président du département de la Vie Fédérale ou de son représentant
- Du Directeur Technique National ou de son représentant au titre du département Technique de la FFS
- Du Président du club et/ou des comités départementaux ou régionaux Co-organisateurs ou de leurs représentants
- Du responsable de la communication à la Fédération ou de son représentant.
- Du Maire de la Commune où sont organisés les CDF ou de son représentant
- Pourront être conviés les représentants des partenaires majeurs (Naming)

Etape 2 : Gestion des partenariats

La Fédération Française de Surf, maître d'œuvre et propriétaire des Championnats de France, se réserve le droit de rechercher des partenaires sur l'ensemble des Championnats de France (y compris médias).

Ces partenaires généraux de la fédération devront obligatoirement être présents sur tout élément ou support de promotion et de communication à hauteur de **25% minimal de visibilité**. La Fédération Française de Surf informera alors, le ou les co-organisateurs des domaines réservés de partenariats.

La Fédération peut en conséquence déléguer sous certaines conditions, la recherche de partenaires éventuels aux co-organisateurs :

- ces partenariats ne pourront pas concurrencer les partenaires de la FFS dans leur domaine privilégié
- ces partenariats ne pourront en aucun cas porter atteinte à l'image des Championnats de France

Ces partenariats devront être en conséquence soumis à l'accord de la Fédération.

La commercialisation des supports promotionnels des Championnats de France (T'Shirts, sacs, ...), devra également être soumise à l'accord préalable de la FFS.

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

V. Conclusion

Ce document résume les démarches à suivre pour l'organisation des Championnats de France Open et Espoirs. L'objectif est de vous simplifier un maximum la gestion des différents aspects (administratifs, sportifs, ...).
Les documents officiels sur lesquels se basent tous les aspects présentés sont :

- Le Cahier des Charges des Championnats de France
- Le Guide Communication
- Le Règlement sportif de l'année en concernée

Pour plus d'informations, merci de contacter l'élu en charge de la Vie Fédérale et/ou le Directeur Technique National.

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

Cahier des Charges 2018 -2019 - 2020

Table des matières

I. Structuration juridique.....9

1) Phase de candidature
2) Le Comité d'Organisation

II. Coordination de l'évènement.....10

1) Organisation technique de la compétition
 - Fédération Française de Surf
 - Structure Co-organisatrice
2) Organisation matérielle de la compétition
 - Fédération Française de Surf
 - Structure Co-organisatrice
3) Communication
 - Communication pendant l'événement
 - Communication post-événement

III. PartenariatS.....13

1) Fédération Française de Surf
2) Structure Co-organisatrice

IV. Pôle règlementaire & Sécurité.....14

1) Dispositions administratives nécessaires
2) Dispositifs de sécurité

V. Hébergement & Restauration.....15

1) Hébergement
 - Pour les compétiteurs
 - Pour le STAFF fédéral
2) Restauration
 - Pour les compétiteurs
 - Pour le STAFF fédéral

VI. Pôle Financier.....16

1) Inscriptions
2) Grille de rétribution du STAFF
3) Aide financière fédérale

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

I. Structuration juridique

Le cahier des charges constitue la base des règles et directives pour l'organisation des Championnats de France Open et Espoirs. Il définit les responsabilités réciproques des différents partenaires, ainsi que l'ensemble des tâches inhérentes à la mise en place d'un tel évènement. Le cahier des charges aura pour objectif de mettre en avant les différents aspects de l'organisation. Il constitue la « feuille de route » pour la structure co-organisatrice.

1) Phase de candidature

Une structure, club affilié / comité départemental ou régional, fait acte de candidature à l'organisation des Championnats de France et sera préférablement soutenue par une ou plusieurs collectivités. Cet acte est formalisé par une lettre d'« intention de candidature ».

2) Le Comité d'Organisation

Il est composé de plusieurs entités, parties prenantes de l'organisation :

- Président du département de la Vie Fédérale ou de son représentant
- Directeur Technique National ou de son représentant au titre du département Technique de la FFS
- Président du club et/ou des comités départementaux ou régionaux Co-organisateurs ou de leurs représentants
- Président du département communication
- Représentant(s) des partenaires majeurs
- Maire de la Commune où sont organisés les CDF ou de son représentant

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

II. Coordination de l'évènement

La coordination de l'évènement et la bonne répartition des tâches constituent un moment clef dans le lancement de l'organisation des Championnats. Chaque partie prenante doit remplir ses missions et répondre à ses engagements :

- Organisation technique de la compétition
- Organisation matérielle et logistique de la compétition
- Communication & Partenariats

1) Organisation technique de la compétition

Fédération Française de Surf

En tant que responsable de l'organisation de la compétition, la FFS s'engage à convoquer une équipe d'officiels composée au minimum :

- 1 Délégué Sportif
- 1 Directeur de Compétition
- 2 Staffs composés de 7 juges (formés aux priorités) et 1 Chef Juge Officiel (Obligation d'un jugement à 4 ou 5 juges)
- 2 Speakers
- 2 Juges Comptables

En cas de 3 podiums, le panel des 2 podiums sera réparti sur 3.

Pour assurer la représentation fédérale, la FFS invitera :

- Président de la FFS et Représentants du Conseil d'Administration
- Représentants de la Direction Technique Nationale
- Salariés de la FFS impliqués dans l'organisation

Dans ce cadre, la FFS précisera aux Co-organisateurs, 30 jours à l'avance, le nombre exact des membres du staff à héberger en chambre double catégorie 2*, à proximité du site de compétition.

Structure Co-organisatrice

Elle s'engage mettre à disposition une équipe de 20 à 30 personnes disponibles et compétentes avec un coordonnateur général désigné et validé par la FFS pour :

- Assurer les fonctions de spoters,
- Assurer la présence de beachs marshalls sur tous les podiums,
- Aider à l'installation du site et à son démontage,
- Assurer la propreté du site de compétition et le tri sélectif des déchets,
- Accueillir les VIP, partenaires, journalistes, ...
- Assurer l'affichage et distribuer le programme de compétition dans les alentours,
- Informer le public (mise à jour des panneaux d'informations publics et presses),
- Assurer le gardiennage du site durant la période de la compétition.

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

2) Organisation matérielle de la compétition

Fédération Française de Surf

La FFS établit en coordination avec la structure concernée la liste du matériel nécessaire pour assurer l'habillage du site (oriflammes, drapeaux, ...) et le bon déroulement de la compétition (matériel de jugement, lycras, ...).

Structure Co-organisatrice

Elle s'engage à assurer l'organisation matérielle de la compétition dans le respect des règles de sécurité :

JUGEMENT :

- Site principal de compétition :
 - 1 Bureau (ou Bungalow selon le lieu) direction de compétition équipé d'internet et d'un photocopieur grande capacité
 - 1 Bungalow de 8mx2,5m avec prises électriques fonctionnelles, séparation 2/3 Juges et 1/3 Speaker, un côté entièrement vitré et tables/chaises.
 - 1 Bungalow de rangement
- Sites annexes :
 - 1 Bungalow de jugement par podium annexe de 8mx2,5m

LIEU DE VIE :

Prévoir des tentes avec une structure métallique :

- 7 tentes de 3mx3m pour chaque délégation, pour les compétiteurs et leur matériel.
- 1 tente d'au moins 100m2 commune (restauration, buvette : lieu convivial). Prévoir des barrières municipales et une estrade pour les remises des prix.

SONORISATION :

Prévoir des haut-parleurs très longue portée pour l'annonce des scores sur chaque podium, présence d'un technicien sur les heures de compétition, 2 micros HF sans fil pour speaker et animer. Les deux podiums du site principal se doivent d'être sonorisés.

VIP – PARTENAIRES – PRESSE :

Prévoir une structure si possible en dur, d'au moins 50m2 équipée de tables de réception, chaises (lieu convivial), permettant l'accueil et le travail des personnes concernées. Cette structure devra également être équipée de prises en nombre suffisant, d'un photocopieur grande capacité et d'une connexion internet Haut Débit.

Les Structures devront être en parfait état et conformes aux normes CTS. Un double des certificats de conformité et du contrat d'assurance couvrant l'évènement devront être donnés à la FFS.

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

3) Communication

La FFS s'engage à assurer la communication et la promotion des Championnats de France (Communiqués de presse, résultats, ...). Le rôle de la structure co-organisatrice consiste à mettre à disposition les supports et informations nécessaires.

- Création en relation avec le ou les co-organisateurs et les différents partenaires de l'affiche et du programme afin d'assurer dans les conditions prévues l'apparition des partenaires (25% FFS – 75% Co-organisateurs).
- Sur surfingfrance.com et/ou sur cdf.surfingfrance.com, une mise à jour quotidienne des résultats et infos diverses relatives au déroulement de la compétition sera assurée.
- Liens avec les médias locaux et nationaux : diffusions d'infos, de contenus, d'interviews, ...

COMMUNICATION PENDANT L'ÉVÈNEMENT :

Possibilité d'effectuer un compte rendu en temps réel de l'avancement de la compétition et d'annoncer les résultats au fur et à mesure via des publications sur nos réseaux sociaux (facebook, twitter et instagram) et sur le site dédié.
Photos et vidéos : deux photographes (et/ou cameramen) choisis par FFS sont obligatoires sur l'événement.

COMMUNICATION POST-ÉVÈNEMENT :

L'attaché de presse de la FFS réalise un bilan de la communication des Championnats de France, qui sera transmis à toutes les parties prenantes (organisateurs, partenaires, ...).
Les photos et vidéos publiées resteront disponibles un moment, à la fois sur le site fédéral et sur nos réseaux sociaux.

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

III. Partenariats

D'une façon générale, en acceptant l'organisation d'un Championnat de France la structure co-organisatrice et la FFS s'engagent à :

- Respecter les exclusivités promotionnelles passées avec les partenaires de la FFS
- Faire figurer ou mentionner ces partenaires sur tout support promotionnel ou commercial réalisé dans le cadre de l'organisation de la compétition

1) Fédération Française de Surf

La FFS se réserve le droit de rechercher des partenaires. Ces partenaires devront obligatoirement être présents sur tout élément ou support de promotion et de communication. Une convention en précisera les modalités.

La FFS reste propriétaire de l'organisation et de la dénomination « Championnats de France Open et Espoirs ». En conséquence, la structure co-organisatrice et les partenaires ne peuvent s'approprier la commercialisation et l'image des Championnats qu'avec l'autorisation préalable de la FFS.

La diffusion des images de la compétition est réservée en priorité aux partenaires de presse écrite et audiovisuelle de la FFS.

2) Structure Co-organisatrice

La structure co-organisatrice peut rechercher des partenaires privés et/ou publics locaux pour aider à l'organisation de la compétition, sous réserve qu'ils soient compatibles avec les partenaires de la FFS. Sous cette condition, les partenaires de la structure peuvent, après autorisation de la FFS, figurer sur tout élément ou support de promotion et de communication relatif à l'épreuve concernée.

La structure co-organisatrice est chargée de négocier des partenariats avec les institutions territoriales : municipalité, SIVOM, Communauté de communes, Conseil général, ...

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

IV. Pôle règlementaire & Sécurité

1) Dispositions administratives nécessaires

- Accord des affaires maritimes
- Arrêté municipal permettant de définir la zone de compétition d'interdire le site à toute activité autre que celle de la compétition pendant la durée de celle-ci, d'installer sur le site toutes les infrastructures démontables nécessaires
- Demande de dérogation temporaire, d'une durée de 10 jours, d'installation de débits de boissons des 2ème et 3ème groupe dans les enceintes sportives, ou tout lieu où peuvent se dérouler des manifestations sportives, à déposer auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture du département (cf. Décret loi n°92-880 du 26 août 1992)
- Autorisation de circulation d'un véhicule motorisé (4x4, pickup, ...) sur la plage durant la période de l'événement

2) Dispositifs de sécurité

Il est important de souligner l'importance de la responsabilité de la structure co-organisatrice. C'est elle qui assure la sécurité des compétiteurs et du public, et cela durant toute la durée de la compétition. Il est donc nécessaire de s'assurer de la présence des secours à même le site. Un DPS par site de compétition doit être mis en place. Les secouristes doivent être compétents pour intervenir sur terre et en mer.

- Assurer la police de la plage pour maintenir les surfeurs non compétiteurs à l'écart de la zone de compétition.
- Prévoir une accessibilité pour les personnes handicapées.
- Prévoir un espace dégagé en permanence, permettant d'accéder au poste de secours le plus proche, ou de procéder à une évacuation rapide des blessés.
- Disposer d'une trousse de premiers secours.
- S'assurer du concours de services de secours spécialisés durant toute la période de la compétition pour une intervention à l'eau ou sur la plage (Jetski).
- Lorsque des infrastructures métalliques sont montées sur le site de compétition (gradins), obtenir l'autorisation de la Mairie et l'accord de la Commission de Sécurité Départementale avant le début de la compétition.

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

V. Hébergement & Restauration

Ces deux éléments sont à la charge de la structure co-organisatrice.

1) Hébergement

POUR LES COMPÉTITEURS :

La structure co-organisatrice s'engage à proposer différentes pistes d'hébergements situés à proximité du lieu de la compétition aux compétiteurs. Cette information sera diffusée par la Fédération Française de Surf sur son site internet dans l'information compétiteur de la compétition.

POUR LE STAFF FÉDÉRAL :

La structure co-organisatrice s'engage à prendre en charge l'hébergement du STAFF fédéral durant la période nécessaire au bon déroulement de la compétition.

2) Restauration

POUR LES COMPÉTITEURS :

La structure co-organisatrice s'engage à proposer une solution de restauration destinée aux compétiteurs, non-loin du lieu de la compétition.

POUR LE STAFF FÉDÉRAL :

La structure co-organisatrice s'engage à prendre en charge la restauration du STAFF fédéral durant la période nécessaire au bon déroulement de la compétition (matin, midi et soir). Les repas devront être chauds.

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

VI. Pôle Financier

1) Inscriptions

Le département finance de la FFS assure la collecte des inscriptions fixées à 30 € par compétiteur et par participation. Un compétiteur engagé dans plusieurs disciplines devra s'acquitter du droit d'inscription à chaque fois.

Toute inscription non réglée interdira l'accès à la compétition, le lycra de compétition ne sera pas remis.

2) Grille de rétribution du STAFF

La rétribution des juges sera faite par le Département Comptable de la Fédération.

Fonction	Rétribution	Rétribution supplémentaire
Juge	100 €/j (pour 8h maximum)	10 €/heure sup.
Chef juge	150 €/j	
Juge comptable	150 €/j	
Speaker	150 €/j	

La fonction de juge comprend une rotation selon le rooster avec un passage aux priorités à tour de rôle. Les juges ont moins de période de repos, ce qui est explique une retribution à 100€/jour.

3) Aide financière fédérale

Une aide financière de la FFS de 10 000€ TTC sera accordée au club et/ou comités co-organisateurs.

Le versement de l'aide financière au club organisateur se fera en deux parties :

- 3 000€ à l'acceptation du dossier
- 7 000€ en fin des Championnats sur présentation de justificatifs de dépenses (factures) à hauteur du montant correspondant

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z

Intention de candidature

ANNEXE 1

Cette fiche est à compléter et à remettre à la Fédération Française de Surf pour candidater à l'organisation de l'étape des Championnats de France Open et Espoirs.

Structure Co-Organisatrice
Raison sociale :
Adresse :
Mail :

Autres structures co-organisatrices
Raison sociale :
Raison sociale :
Raison sociale :

Responsable de l'événement
Nom :
Prénom :
Fonction au sein de la structure : ü Mail :
Tel :

Lieu de la compétition (Ville) :
Spot(s) :

Dates préférentielles	**Dates de report**

☐ Je certifie avoir pris connaissance et accepter les conditions générales et particulières évoquées dans le cahier des charges des Championnats de France Open et Espoirs.

Signatures :

Le/..... /..... , à

123 Boulevard de la Dune - 40150 HOSSEGOR - Tél : 05 58 43 55 88 - Fax : 05 58 43 60 57
www.surfingfrance.com - contact@surfingfrance.com
N° SIRET : 305 462 616 00056 - CODE APE : 8551Z